



Commune municipale Orvin

Orvin, le 08 novembre 2019

Ordre du jour de l'assemblée municipale du mardi 10 décembre 2019 à 20h00 à la halle de gym d'Orvin

1. Elections de trois scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2020 avec une quotité d'impôt à 1,88
3. Présentation du plan financier 2020 – 2024
4. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement pour la démolition et la reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la Route des Prés-d'Orvin de
Variante A : CHF 1'000'000.00
Variante B : CHF 1'200'000.00
5. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 960'000.00 pour l'aménagement de la traversée de la localité comprenant les parties communales ainsi que la réfection ponctuelle des canalisations d'eaux usées et de la conduite d'eau potable
6. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 55'000.00 pour la réfection du chemin de la Noire Combe
7. Approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations
8. Élections
 - a) un membre du conseil municipal en remplacement de Monsieur Julien Tièche, démissionnaire
9. Communications du conseil municipal
10. Divers

Le budget 2020 ainsi que le règlement mentionné au point 7 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture des guichets. Ils sont également visibles sur le site internet de la commune. Seul l'ordre du jour et le budget 2020 sont affichés dans la vitrine à l'entrée de l'administration municipale.

Conseil municipal